

RÈGLEMENT DE LA COURSE DE LA PISTOLE

L'inscription à la course de la Pistoie implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement :

Art.1 – La course est placée sous l'égide de la Ville de Brignoles.

Art.2 – Le parcours est goudronné et il se situe dans le centre ancien et le centre-ville. Il comprend 2 boucles de 2,5 kms pour la course de 5 kms et 4 boucles de 2,5 kms pour la course de 10 kms. Un plan sera affiché au départ.

Le départ s'effectuera à 17h. Un briefing obligatoire et un pointage auront lieu à 16h45 sur la ligne de départ.

Art.3 – Épreuves de 5 kms et 10 kms à allure libre ouverte aux juniors, espoirs, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

Art.4 – En fonction des consignes sanitaires nationales en vigueur au moment de l'évènement, un protocole sanitaire sera appliqué.

Art.5 – L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve après avoir expressément averti le participant.

Art.6 – Seule la licence FFA peut être présentée. Pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés un certificat médical d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an est obligatoire.

Il est conseillé à chaque coureur non licencié de souscrire un contrat d'assurance individuel accident.

Art.7 – L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents consécutifs à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire)

Art.8 – Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs.

Art.9 – La course est gratuite.

Art.10 – Les bulletins d'inscription pourront

être retirés à la Maison des Services Publics et à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le site brignoles.fr.

Les inscriptions pourront être prises :

→ par téléphone : 04 98 05 16 72

→ par e-mail : sports@brignoles.fr

Ou sur place le jour de la course à partir de 15h.

Les dossards seront à retirer le 17 septembre 2022 entre 15h et 16h. Ils devront être portés en évidence et visibles pendant la course. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Art.11 – Un poste de ravitaillement sera présent jardin Charles-Gaou.

Art.12 – Les secours seront assurés par un médecin et des secouristes. La sécurité sera assurée par des agents de la police municipale et des signaleurs le long du parcours.

Art.13 – Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Art.14 – L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscription.

Art.15 – Il sera établi un classement "scratch" et par catégories hommes et femmes.

Art.16 – La remise des prix se fera à partir de 19h.

BRIGNOLES FR

